

**ARRÊTÉ Préfectoral N°DDETSPP-SIT-2026-0110
portant modification de l'arrêté n°DDETSPP-SIT-2025-0080 du 10 novembre 2025 fixant
la liste des conseillers du salarié du département de l'Yonne habilités à assister un
salarié, lors de l'entretien préalable au licenciement ou lors des entretiens
préparatoires à la rupture conventionnelle**

Le préfet de l'Yonne

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU les articles L 1232-4, L1232-7 et L 1237-12, D 1234-4 à D 1232-6 et R 1232-1 à R 1232-3 du code du travail

VU l'application des dispositions de la circulaire n°91-16 du 05 septembre 1991 du Ministère du Travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville concernant le statut du conseiller du salarié,

VU l'arrêté préfectoral n°2023-250 du 26 Octobre 2023 fixant la liste départementale des conseillers du salarié du département de l'Yonne,

VU l'arrêté préfectoral n°2024-0008 du 9 janvier 2024, modifiant l'arrêté préfectoral n°2023-250 du 26 Octobre 2023 fixant la liste départementale des conseillers du salarié du département de l'Yonne

VU l'arrêté préfectoral n°2024-0054 du 7 mars 2024, modifiant l'arrêté préfectoral n°2024-0008 du 9 janvier 2024 fixant la liste départementale des conseillers du salarié du département de l'Yonne,

VU l'arrêté préfectoral n°2025-0052 du 13 mars 2025, modifiant l'arrêté préfectoral n°2024-0054 du 7 mars 2024 fixant la liste départementale des conseillers du salarié du département de l'Yonne,

VU l'arrêté préfectoral n°2025-0080 du 10 novembre 2025, modifiant l'arrêté préfectoral n°2025-0052 du 13 mars 2025 fixant la liste départementale des conseillers du salarié du département de l'Yonne,

VU l'arrêté PREF/SGAD/BCAAT/2026/034 du 3 mars 2026 donnant délégation de signature à M. Sylvain CHEVRON, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne,

VU l'arrêté n°DDETSPP-DIR-2026-0107 du 23 mars 2026, donnant subdélégation de signature à Mme Florence LAMESA, chef du service Système d'inspection du travail de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne,

Considérant l'arrêté du ministère de la Justice du 3 décembre 2025 portant nomination des conseillers prud'hommes pour le mandat prud'homal 2026 – 2029,

Considérant le courriel du 24 février 2026 de l'organisation syndical FO signalant une demande de modification de la liste ,

Considérant le courriel du 12 mars 2026 de l'organisation syndical UNSA signalant une demande de modification de la liste,

Après consultation des organisations syndicales représentatives,

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection de la population de l'Yonne,

ARRETE

Article 1er : La liste des personnes habilitées à venir assister, sur sa demande, un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement, ou lors d'une rupture conventionnelle du contrat de travail à durée indéterminée, en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise, est modifiée conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 : La durée du mandat des conseillers reste fixée à trois ans, à compter du 3 novembre 2023.

Article 3 : La mission des conseillers du salarié est permanente et s'exerce exclusivement dans le département de l'Yonne. Elle ouvre droit au remboursement des dépenses qu'elle entraîne.

Article 4 : La liste prévue à l'article 1er est tenue à la disposition des salariés :

- DDETSPP de l'Yonne
- 3 rue Jehan Pinard
89000 AUXERRE
- et dans chaque mairie du département
- sur le site Internet régional <https://bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr>

Article 5 : Le Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le 26 mars 2026

P/Le Préfet de l'Yonne,
Et par subdélégation du directeur
départemental de la DDETSPP,
La responsable du système d'inspection du
travail

Florence LAMESA